



Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en Eau Potable du Sud Deux Sèvres (SERTAD) (Siren : 257902031)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Sainte-Néomaye
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	14/04/1995
Date d'effet	14/04/1995

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Chesnaye
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79260 SAINTE-NEOMAYE
Téléphone	05 49 25 32 09
Fax	05 49 05 43 97
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	92 674
Densité moyenne	57,15

## Périmètres

Nombre total de membres : 28

- Dont 25 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Aigonnay (217900042)	642
79	Avon (217900232)	75
79	Beaussais-Vitré (200035285)	1 046
79	Bougon (217900422)	180
79	Celles-sur-Belle (217900612)	3 822
79	Chauray (217900810)	6 675
79	Exoudun (217901156)	640
79	François (217901289)	986
79	Fressines (217901297)	1 552
79	La Crèche (217900489)	5 643
79	Melle (217901743)	3 947
79	Mougon (217901859)	2 138
79	Pamproux (217902014)	1 708
79	Prahecq (217902162)	2 096
79	Prailles (217902170)	693
79	Sainte-Blandine (217902402)	716
79	Sainte-Néomaye (217902832)	1 400
79	Saint-Léger-de-la-Martinière (217902642)	1 077
79	Saint-Martin-de-Bernegoue (217902733)	821
79	Saint-Martin-lès-Melle (217902790)	891
79	Saint-Vincent-la-Châtre (217903012)	675
79	Salles (217903038)	359
79	Soudan (217903160)	488
79	Thorigné (217903277)	1 322
79	Vouillé (217903558)	3 394

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
79	S.I d'alimentation en eau potable de LA MOTHE SAINT HERAY, SAINTE EANNE, SALLES et EXOUDUN (257900548)	SIVU
79	Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (257901256)	SM fermé
79	Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'eau potable de la région de SAINT MAIXENT L'ECOLE (257901223)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

## Compétences exercées par le groupement

## Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

1) vocation obligatoire: ETUDES ET PRODUCTION D'EAU POTABLE 2) vocations facultatives : DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET AIDES EN MATIERES D'ANALYSES D'AUTOCONTROLES 1) vocation obligatoires : Etudes : le syndicat entreprendra ou fera réaliser toutes études, essais, recherches contribuant à assurer à l'ensemble des collectivités adhérentes une distribution en eau potable de qualité et en quantité suffisante c'est ainsi que le syndicat : -réalisera toutes les études nécessaires à la mobilisation des eaux lâchées par le barrage de la Touche Poupard et à leur transfert vers les réseaux des collectivités adhérentes ; - réalisera éventuellement les recherches de nouvelles ressources ; - conduira toutes les études permettant d'optimiser la qualité de l'eau distribuée aux abonnés A partir de février 2004, le syndicat réalisera toutes les études sur le bassin versant de la Sèvre Amont afin d'améliorer la qualité de la rivière, ressource principale d'eau potable du saint-maixentais et ressource de secours du syndicat du SERTAD production d'eau potable : le syndicat a également pour objet la production d'eau potable et la mise en charge de cette eau jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité associée. les collectivités s'engagent à laisser transiter dans leur installation l'eau issue du syndicat du SERTAD. le syndicat pourvoit en tant que de besoin aux dépenses de construction et d'entretien des installations et services pour lesquels il est constitué. Vocations facultatives distribution de l'eau potable Afin de permettre d'en optimiser la qualité sur son territoire, le syndicat du SERTAD assurera la distribution de l'eau potable pour les collectivités membres qui le souhaitent. Celles-ci doivent alors transférer par délibération leur compétence au syndicat du SERTAD. Ce service distribution fera l'objet d'un budget annexe. Aide en matière d'analyses d'autocontrôle Les exigences de qualité imposées aux services publics obligent les collectivités membres à être particulièrement vigilantes, tout particulièrement en matière d'eau potable. C'est pourquoi le syndicat du SERTAD se charge d'apporter son aide aux collectivités membres qui le souhaitent, en matière d'analyses d'autocontrôle, grâce à son laboratoire. Ce service fera l'objet d'un budget annexe les participations au financement des travaux et aux dépenses de fonctionnement sont prévues comme suit : financement des travaux : outre les subventions, dons et legs, le syndicat pour les dépenses d'investissement et aux amortissements techniques et financiers des installations une répartition des charges au prorata du nombre de compteurs en service dans la collectivité, avec une actualisation du nombre de compteurs tous les 2 ans au plus. Les frais de fonctionnement seront couverts par la répartition des charges au prorata du volume acheté par chaque collectivité le transfert et la reprise d'une compétence optionnelle sont détaillées à l'article 7 des statuts du syndicat

Par substitution

## Autres

- Autres

Le Syndicat assurera la compétence "défense-incendie" de manière optionnelle. Ce service fera l'objet d'un budget annexe dont l'équilibre financier sera assuré par les collectivités adhérentes à ce service. La répartition est fixée comme suit : - 50 % au nombre de poteaux incendie, - 25 % au nombre de constructions, - 25 % au potentiel fiscal N-1

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)